



REPUBLIQUE FRANÇAISE
PAYS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
PROVINCE NORD
COMMUNE DE VOOK (VOH)

**DELIBERATION N°34/2026 DU 24 JUIN 2026 RELATIVE A LA DECISION
MODIFICATIVE N°02/2026.**

Le Conseil Municipal,

VU la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi organique n°99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le Code des Communes applicable en Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération municipale n°06/2026 du 02 février 2026 actant la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2026,

VU la délibération municipale n°13/2026 du 26 février 2026 portant approbation du budget primitif 2026, du budget principal de la Commune de Voh,

VU la délibération municipale n°23/2026 du 12 mars 2026 relative à la décisions modificative n°01/2026,

VU la délibération n°33/2026 du 15 avril 2026 portant délégation du conseil municipal au Maire des dispositions de l'article L.122-20 du Code des Communes de Nouvelle-Calédonie,

Après délibération,

A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : Est votée la décision modificative n° 02/2026 ci-annexée.

Article 2 : Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www. Telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Article 3 : Le Maire et le Trésorier de la Province Nord sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée et transmise au Commissaire Déléguée de la République pour la Province Nord.

Le Maire : Joël BOATATE-KOLEKOLE. La secrétaire de séance : Brigitte DJOUATE.

25/06/2026	Edition de Décision Modificative	1 / 1
------------	---	-------

Décision modificative n°2 (Crédit supplémentaire)

Description : Décision Modificative 2

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 023 023 0 (ordre)	92 968		
D I 020 020 OPFI 0		3 363 221	
D I 16 165 OPFI 0 /DEB/PARTICULIER	300 000		
D I 23 2315 1021 8	601 458		
D I 23 2315 32026 3 /SAAC	1 900 000		
D I 23 2315 424 8	519 363		
D I 23 2315 724 8	42 400		
R F 002 002 0	92 968		
R F 73 7375 0 /DEB/NC-TERRITOI		255 800	
R F 75 758 0	255 800		
R I 021 021 OPFI 0 (ordre)	92 968		
R I 10 1068 OPFI 0		92 968	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	3 363 221	92 968
	Réductions	3 363 221	
Recettes :	Ouvertures	92 968	348 768
	Réductions	92 968	255 800
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	3 014 453
Solde Réductions	3 014 453
Ouv. - Réd.	